

**COMMUNE DE GACOGNE**  
**Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du**  
**jeudi 2 novembre 2017 à 19 h 30 à la Mairie de Gâcogne**

**ORDRE DU JOUR**

- **Auberge : avenant au contrat de location gérance – anticipation du terme du contrat,**
- **Avis sur la proposition de voirie communale,**
- **Commission locale d'évaluation des charges transférées,**
- **Tarif de l'eau 2017,**
- **Questions diverses.**

**Etaient présents** : Annick FERROT, Yvette BOURNAT, Christophe GAGNEPAIN, Roland RENAULT, Olivier TARTRAT, Jean-Pierre CAMBIANICA, Martial BEAUDEQUIN, Guy GODEFROY, Damien LANGLET.

**Absents excusés** : Camille DEBEZE

Lecture et adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du 21 septembre 2017 à 19h00.

- **Auberge : avenant au contrat de location gérance – anticipation du terme du contrat**

Le maire fait part d'un courrier de Mme Julie Bernard et de M. Bruno Poncelet, actuels locataires-gérants du fonds de commerce de l'auberge de Gâcogne, aux termes d'un contrat de location-gérance en date du 27 avril 2016 et couvrant la période du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 31 décembre 2018, par lequel ils font part de leur volonté de résilier ce contrat avant son terme.

Le conseil municipal accepte que le terme du contrat soit ramené du 31 décembre 2018 au 31 janvier 2018.

Il sera donc, dès demain, mis en place un processus de recherche d'un nouveau locataire-gérant afin d'éviter au maximum la fermeture de l'Auberge.

- **Avis sur la proposition de voirie communale**

Le maire présente au conseil municipal une proposition émanant de la commission voirie de la communauté de communes Tannay-Brinon-Corbigny, visant à classer en voies intercommunales les routes suivantes :

- la voie reliant la D122 à la D210, desservant la mairie, l'Huis Gauthereau, Les Plats
- la voie reliant la D122 à la D977 bis, desservant Lavault et Le Mont
- la voie reliant la D171 à la D977 bis, desservant Rhuère
- la voie reliant la VC4 en limite de Lormes à la D122, desservant Saugny et Jailly
- la voie reliant la D977 bis à la D17, desservant l'Huis au Page et Parjot

S'agissant de voies qui avaient été proposées par le conseil municipal, un avis favorable est émis.

Cette voirie représente 34 % de la voirie communale, dont l'entretien est désormais à la charge de la communauté de communes.

- **Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Le conseil adopte le rapport de la CLECT qui ne prévoit pas de modifications en 2017 puisque les compétences de la communauté de communes élargie ne sont pas différentes de celles du Pays Corbigeois.

Christophe Gagnepain est désigné délégué titulaire à la CLECT et Jean-Pierre Cambianica, suppléant.

- **Tarif de l'eau 2017**

Le maire expose l'ensemble des dépenses 2017 liées aux réseaux d'eau potable de la Gare et Parjot.

Le conseil décide de facturer 124,50 € à chacun des 10 abonnés, correspondant à :

- |   |                              |
|---|------------------------------|
| - Chlore : 99,51 €                      | - Analyses : 433,37 €        |
| - Emprunt capital : 479,06 €            | - Emprunt intérêts : 48,58 € |
| - Employé communal 12 heures : 184,44 € |                              |

**Fait à Gâcogne, le 30 décembre 2017.**

**Christophe GAGNEPAIN,**  
**Maire de Gâcogne.**